



Jusqu'au mercredi 30 janvier 2019

Résidence BD & Patrimoine à Fréjus

La Ville de Fréjus, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Académie de Nice, accueille un artiste auteur-illustrateur en résidence de création-transmission. Candidatures à envoyer avant jeudi 31 janvier 2019.

La résidence est ouverte à tous les dessinateurs de bande dessinée ayant produit depuis moins de trois ans une création éditée et diffusée, et qui souhaitent poursuivre un travail personnel répondant à des démarches de création actuelle en bande dessinée. La thématique devra faire écho au territoire géographique de Fréjus, à son histoire, à son patrimoine, à ses traditions, etc.

Une part importante du temps de résidence de l'artiste retenu sera réservée à des actions de transmission en direction d'un public varié (scolaire, familles, associations, publics de la médiathèque) et dans différents cadres (établissements scolaires, médiathèque, week-ends) : il s'agira d'une part de rencontres pour expliquer la démarche artistique engagée, d'autre part de co-construire des projets permettant aux publics d'expérimenter la démarche artistique engagée par l'artiste (mise en situation de pratique artistique).

Durée

La durée totale de la résidence artistique est de 12 semaines, réparties entre le 11 mars et le 16 juin 2019. En amont, l'artiste devra prévoir un séjour de deux jours à Fréjus (semaine du 25 février au 1er mars 2019), afin de rencontrer les différents services culturels, ainsi que les enseignants et animateurs partenaires du projet. Cette résidence de création comprend :

- le temps dédié à la création du projet personnel, soit 70%
- le temps dédié aux actions de transmission à hauteur de 30% (soit environ 15 heures par semaine), avec un temps dédié à la restitution de la résidence sous la forme d'exposition, à la fois des projets pédagogiques et un état des lieux de sa propre création.

Rémunération

Dans le cadre de cette résidence de création-transmission, l'auteur est entièrement rémunéré en bourse de création de 8 000 €. Ce montant inclut la rémunération, en fonction de son statut en droits d'auteur, ainsi que les cotisations obligatoires inhérentes à son statut.

Dossier de candidature

Les pièces à joindre aux dossiers et à envoyer avant le 31 janvier 2019 :

- une lettre de candidature
- un dossier artistique, comprenant un curriculum vitae et une bibliographie
- une note d'intention en deux parties sur le projet de création personnel et sur des propositions pour les temps de partage avec les publics : formats de rencontres, pistes pour des ateliers et des projets à construire avec les partenaires.

**À l'attention de Julie Mariotti, animatrice de l'architecture et du patrimoine, service Archéologie et Patrimoine
j.mariotti@ville-frejus.fr
04 94 53 82 47**

Télécharger l'appel à candidatures ci-dessous